Casdar AgneauxBio

Développement concerté et durable de la production d'agneaux bio

Cas concret n°1

Viande

Adapter l'engraissement des agneaux à l'herbe pour étaler les ventes sur l'année

- **En Zone herbagère au Nord du Massif central (Allier)**
- **100 ha de SAU, dont 7 ha en céréales autoconsommées**
- **1,5 UMO**
- **575 brebis en agnelage de printemps avec une production prédominante d'agneaux d'herbe**

Rédaction : Bernadette Vignaud (Chambre d'agriculture de l'Allier)

ITAB Institut Technique de l'Agriculture Biologique

INSTITUT DE L'ELEVAGE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE ALLIER

Avec le soutien financier de

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Et les partenaires suivants : *Chambres d'Agricultures 46, 03, 26, 05 et CRA Limousin, INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO Interbev, MRE*

LE TROUPEAU OVINS VIANDE

Effectif Moyen Présent (EMP)	**575**	Atelier ovins viande	96.6 UGBO	**100**	**% du total UGB**
550 brebis primées			93.0 ha SFPO		

594 Femelles destinées à la reproduction

dont 0 épongées

574 Mises bas

861 Agneaux nés

85 Agneaux morts

776 Agneaux élevés

Nombre et race des brebis

575 O.I.F

Nombre et race des béliers

15 O.I.F

3 Charmoise

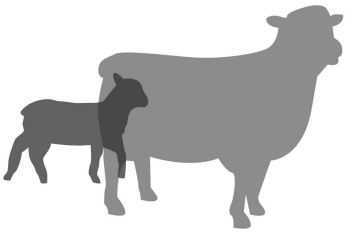

Performances de reproduction

Taux de mise bas	97	%
Taux de femelles épongées	0	%
Taux de prolificité	150	%
Taux de mortalité agneaux	10	%
Taux de productivité numérique	**131**	%
Taux de première mise bas	19	%
Taux de mortalité adultes	5	%

Répartition des agnelages

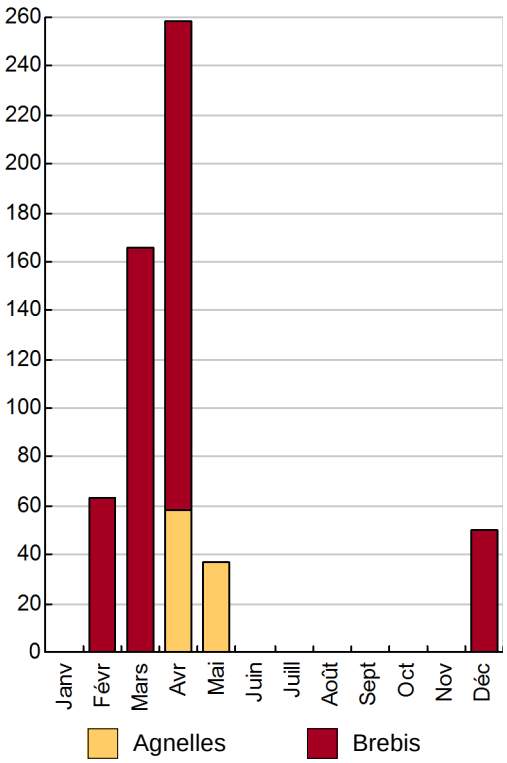

Ventes et achats d'animaux

Catégorie	Signe qualité	Poids /tête		Prix € unitaire	/tête
Ventes					
445 Agneaux lourds herbe	BIO	20.0	kgc	7.18	144
131 Agneaux gris	BIO	20.0	kgc	7.59	152
65 Agneaux lourds bergerie	BIO	17.5	kgc	7.68	134
86 Brebis de réforme	BIO	70.0	kgv	1.21	85
20 Agneaux de lait		4.0	kgc	5.00	20
3 Béliers de réforme	BIO	90.0	kgv	1.22	110
Achats					
4 Béliers pour reproduction		90.0	kgv	4.78	430

Prix moyen des agneaux (y compris reproducteurs)		**141**	€/tête
hors reproducteurs :	- Poids	19.3	kgc/tête
	- Prix	141	€/tête
	- Prix au kilo	7.29	€/kg

Résultats technico-économiques

Productivité numérique /EMP	**135**	%
Productivité pondérale /EMP	26.0	kgc
Chargement apparent (EMP)	6.2	/ha SFPO
Production brute de viande vive	33 478	kgv
58 kgv/EMP	347	kgv/UGBO

Fourrages stockés	191	kg MS/EMP
Achats de fourrages	0	€/EMP
Concentrés :	133	kg/EMP
dont prélevés	21	%
Prix unitaire	334	€/t
Coût du concentré	45	€/EMP
Solde sur Coût Alimentaire	**145**	€/EMP

Marge brute atelier

71 452	€
124	€/EMP
740	€/UGBO
768	€/ha SFPO

GRANDE EXPERIENCE EN PRODUCTION OVINE

Pour assurer une vente régulière tous les mois de l'année, ce système, avec un agnelage principal de printemps, est basé sur l'adaptation :

- de la conduite des agneaux aux disponibilités en herbe,
- du niveau de leur complémentation conjugué avec le choix de leurs modes de finition.

Il nécessite en conséquence la maîtrise des techniques d'engraissement à l'herbe et donc d'abord une bonne connaissance de la production fourragère des parcelles.

Ce mode de conduite est approprié pour les exploitations de région herbagère d'un potentiel agronomique médiocre (sol sableux, peu profond, séchant,…). Aussi le chargement technique est limité à 1 ugb/ha (6 brebis/ha) et la sole céréalière est réduite, avec des rendements faibles.

UN TROUPEAU PRODUCTIF

Le cheptel de 575 brebis est de type OIF x Texel. Les béliers de lutte sont OIF, et Charmois pour les agnelles et les antenaises.

Calés sur la période sexuelle des brebis, les agnelages débutent en février puis sont concentrés sur les mois de mars et avril. En plus de la facilité d'agnelage pour les primipares, les béliers Charmois rustiques assurent une qualité bouchère optimale (coloration claire de la viande) aux agneaux nés en avril-mai et vendus en début d'année suivante.

Au mois de juillet, les brebis de réforme en meilleur état (soit les ¾ d'entre elles) sont luttées une dernière fois. La fertilité (70 à 80%) de début de période sexuelle assure une cinquantaine de mises bas et la production d'agneaux de bergerie vendus pour Pâques. Au tarissement, ces réformes sont engraissées et vendues en début d'année, période où il y a peu d'offre sur le marché et où les cours sont plus élevés.

Avec cette légère accélération, la productivité numérique annuelle atteint 1,34 agneau par brebis

Cette performance demande à l'éleveur de la technicité, pour la conduite de la reproduction, mais également pour l'alimentation et la gestion sanitaire. Une sélection rigoureuse de plusieurs années est aussi nécessaire pour obtenir ce niveau génétique sur le troupeau.

L'originalité de ce système est de pouvoir fournir de l'agneau tous les mois de l'année, en limitant l'agnelage de contre-saison aux seules réformes. Une contractualisation avec l'aval garantit l'écoulement de 60 à 70 agneaux par mois. Les agneaux d'herbe (complémentés ou non et pour certains finis en bergerie) sont vendus de mi-mai à fin décembre. Les agneaux de report sont vendus en début d'année. La période de Pâques est approvisionnée par la vente des agneaux de contre-saison. Les agneaux élevés au biberon qui ne peuvent être commercialisés dans la filière bio sont cédés à la naissance, ce qui, en plus, diminue le travail.

Répartition annuelle des ventes

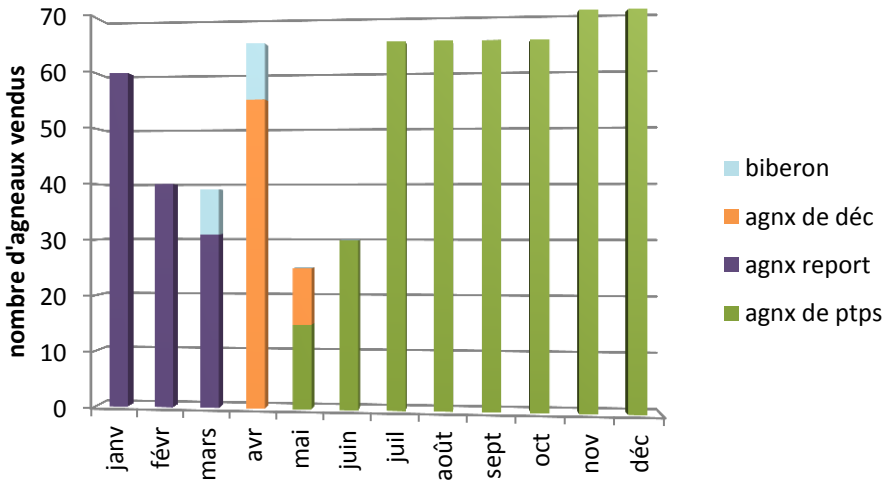

ASSOLEMENT DU SYSTEME

Surface Agricole Utile	**100 ha**	Surface Fourragère Principale	93 %	Surface Non Fourragère	7 %

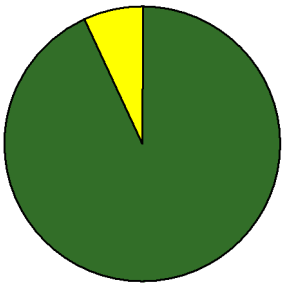

	Surface (ha)	%
Surface en herbe	93.0	93
Grandes cultures	7.0	7

LE SYSTEME FOURRAGER

Chargement corrigé	**1.04 UGB / ha SFP**		**Cultures Fourragères (CF)/ SFP**		**0 %**
Part des prairies permanentes / SH	74 %		Prairie temporaire implantée dans l'année		ha
Fumure minérale (/ha herbe)	0 N	0 P2O5 0 K2O	Fumure minérale (/ha CF)	0 N	0 P2O5 0 K2O

Utilisation des surfaces fourragères

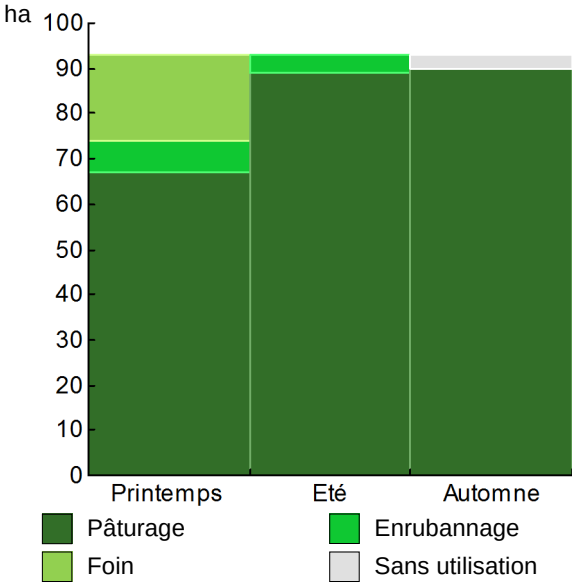

Couvert / mode d'utilisation	Surface (ha)	N	P2O5	K2O	Fum Orga
Surface en herbe					
Pâturage	67.0	0	0	0	
Déprimage + Foin + Pâturage	19.0	0	0	0	F
Enrubannage + Enrubannage+Pât	4.0	0	0	0	F
Déprimage + Enrubannage + Pât.	3.0	0	0	0	F

Légende : F=Fumier

Fourrages conservés utilisés	**191**	**kg MS/Brebi**
dont variation de stock	0	kg MS/Brebis
Autonomie des fourrages conservés	100	%

Fourrages conservés utilisés

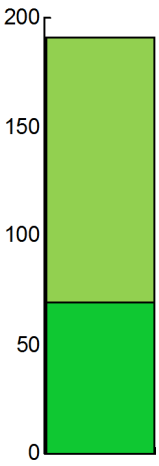

Foin
122 kg MS / Brebis 64 %

Enrubannage
70 kg MS / Brebis 36 %

Récoltes	Surface (ha)	Rdt MS/ha	kg MS /Brebis	Ares /Brebis
Foin	19.0	3.7	122	3.3
1° coupe après déprimage	19.0	3.7		
Enrubannage	11.0	3.6	70	1.9
1° coupe non déprimée	4.0	4.5		
1° coupe après déprimage	3.0	4.7		
2° coupe	4.0	2.0		

L'ENRUBANNAGE POUR SES REPOUSSES

Le choix d'étaler ses ventes par le report des agneaux nécessite de prévoir une surface importante de pâturage en été et automne. Ce choix suppose également de disposer de repousses précoces, pour finir des agneaux dès les mois de mai-juin sans hypothéquer la constitution des stocks.

Pour cela l'enrubannage est réalisé en deux fois. 4 à 5 ha non déprimés sont enrubannés précocement puis fournissent une 2ème coupe. Une parcelle (3 ha), déprimée et enrubannée un peu plus tard, offre des repousses après le sevrage des premiers agneaux. Enfin 18 à 20 ha sont récoltés en foin après déprimage.

L'ensemble du fourrage récolté permet ainsi de couvrir les besoins des animaux, soit 170 à 220 kg de MS/brebis selon les années.

LA CONDUITE A L'HERBE ET LA STRATEGIE D'ENGRAISSEMENT LIMITE LA CONSOMMATION DE CONCENTRES

➲ Les brebis : arrêt de la complémentation dès la mise à l'herbe

Le flushing des brebis est fait à l'herbe.

En fin de gestation, elles dépriment les parcelles destinées à la fauche pendant la journée et le soir, elles sont rapprochées des bâtiments pour être complémentées avec un mélange céréales + luzerne + pulpe + minéraux (ou un aliment brebis bio). Au fur et à mesure qu'elles agnellent, elles sont rentrées en bergerie.

A l'agnelage, la quantité de concentré est augmentée, puis rapidement arrêtée lors de la mise à l'herbe, 8 à 10 j après. Début avril, aucune complémentation n'est distribuée, y compris pour les dernières brebis en fin de gestation.

Les agneaux sont sevrés à 80 jours. Les brebis taries, aux besoins moindres, restent sur les pâtures du printemps, ainsi les repousses derrière la fauche sont réservées à l'engraissement des agneaux.

En moyenne la consommation de concentré est de 120 à 140 kg/brebis pour le couple mère-agneau.

➲ Les agneaux : une stratégie pointue sur le mode d'engraissement

La planification des ventes avec la structure d'aval induit celle de la finition des agneaux. En jonglant avec la complémentation ou non, le degré de rationnement et la proportion de finition en bergerie, ***l'éleveur approvisionne la filière de juin à janvier tout en ayant un agnelage groupé sur mars – avril***. Cette pratique demande beaucoup de technicité et de travail de tri. Elle a l'avantage de valoriser toute sa production en bio, en minimisant les quantités d'aliments distribués (dont le prix est élevé en agriculture biologique).

<table>
<tr><td>Enrubannage 2 coupes
4 ha</td><td colspan="2"> </td><td colspan="2">engraissement des agneaux</td></tr>
<tr><td>Enrubannge 1 coupe
3 ha</td><td rowspan="2">brebis fin de gestation ou début lactation + engraisst réformes</td><td rowspan="2"> </td><td rowspan="2">engraissement des agneaux</td><td rowspan="2">engraissement des agneaux + flushing des brebis</td></tr>
<tr><td>Foin : 19 ha</td></tr>
<tr><td>Pâtures 67 ha</td><td>brebis fin de gestation proche du bâtiment</td><td>fin de gestation + lactation + 1ers agnx sevrés</td><td colspan="2">engraissement des agneaux
+ brebis taries + agnelles de repro</td></tr>
<tr><td></td><td>déprimage</td><td>printemps</td><td>été</td><td>automne</td></tr>
<tr><td></td><td>10-mars</td><td>15-avr</td><td>25-juil</td><td>01-sept</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th></th><th colspan="3">Périodes de vie de l'agneau</th></tr>
<tr><th>Types d'agneaux</th><th>Avant sevrage</th><th>Après sevrage</th><th>Finition</th></tr>
<tr><td>Mâles des 1ers lots sevrés</td><td rowspan="4">Complémentation à l'herbe</td><td rowspan="4">Herbe</td><td rowspan="2">Complémentation à l'herbe</td></tr>
<tr><td>Agneaux complémentés +/- tard en fonction des besoins de ventes</td></tr>
<tr><td>Femelles + quelques mâles simples</td><td>Herbe</td></tr>
<tr><td>Derniers agneaux nés</td><td>Bergerie</td></tr>
<tr><td>Agneaux d'agnelles et quelques lots de simples antenaises</td><td>Herbe</td><td>Complémentation à l'herbe</td></tr>
<tr><td>Agnelles gardées</td><td colspan="3">Complémentation rationnée à l'herbe</td></tr>
<tr><td>Agneaux nés en décembre</td><td colspan="3">Bergerie</td></tr>
</table>

DES RESULTATS ECONOMIQUES A L'IMAGE DES PERFORMANCES TECHNIQUES

En alliant à la fois productivité sur le troupeau, bonne valorisation de la production et maîtrise des charges, ce système dégage une marge par brebis de 124 € soit 740 €/ha de SFP.

Dans ce système résolument herbager, la recherche d'économie porte aussi sur les investissements en matériel et en bâtiments. L'épandage de fumier, l'enrubannage et la moisson sont sous-traités. Les annuités sont donc relativement faibles.

Avec l'emploi d'un salarié à mi-temps, l'EBE en 2015 s'élève à 42 800 € et le disponible à

26 500 €/UMO.

	€ / kg de carcasse d'agneaux
Coût de production total	**11.1**
Travail	3.4
Foncier et capital	1.3
Frais divers de gestion	0.8
Bâtiments et installations	0.3
Mécanisation	1.9
Frais d'elevage	1.1
Approvisionnements des surfaces	0.5
Alimentation des animaux	1.7

	€ / kg de carcasse d'agneaux
Produit total	**11.4**
Prix agneaux	7.3
Autres produits	0.8
Aides	3.3

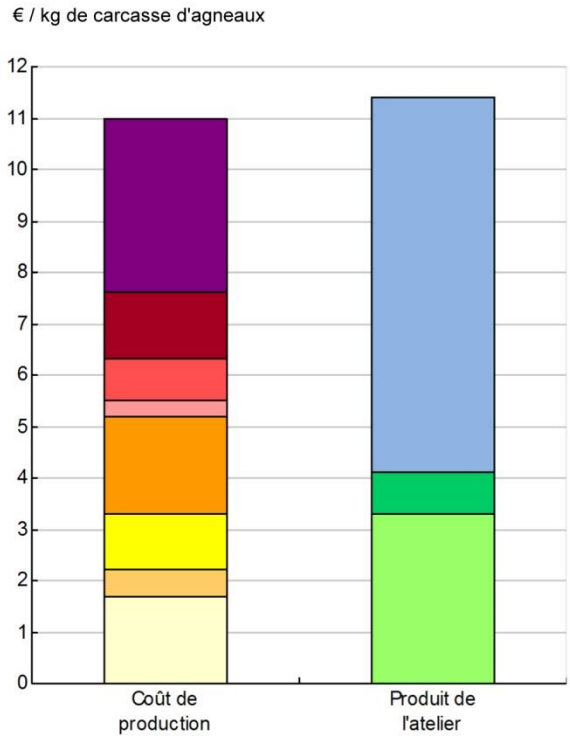

Approche comptable

Coût de production €/kgc	11.1
Prix de revient €/kgc	7.0
Rémunération permise €/kgc	2.4
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1.73

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété).

Approche trésorerie

Coût de fonctionnement €/kgc	10.7
Prix de fonctionnement €/kgc	6.5
Trésorerie permise €/kgc	2.9
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	2.06

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère pas les capitaux propres et les terres en propriété.

LES RESULTATS ECONOMIQUES 2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Régime fiscal : Réel normal obligatoire

PRODUIT BRUT TOTAL (PB) 148 053 €

Ovins viande	**(78 % PB)**	**115 984**
Ventes		**103 367**
445 Agneaux lourds herbe Bio (20. kgc à 7.18 €)		63 895
131 Agneaux gris Bio (20. kgc à 7.59 €)		19 891
65 Agneaux lourds bergerie Bio (17.5 kgc à 7.68 €)		8 734
86 Brebis de réforme Bio (à 84.9 €/tête)		7 300
20 Agneaux de lait (4. kgc à 5.00 €)		400
3 Béliers de réforme Bio (à 110 €/tête)		330
Laine : 2 012 kg à 1.40 €		2 817
Achats d'animaux		**-1 720**
4 Béliers pour reproduction (à 430 €/tête)		-1 720
Aides		**14 338**
Prime à la brebis : 550 têtes à 26.07 €		14 338
Grandes cultures	**(3 % PB)**	**4 725**
Ventes		**4 725**
Cession interne au troupeau : 163 q à 27.00 €		4 388
Cession interne de semences		338
Produits non affectables	**(18 % PB)**	**27 344**
Aides		**27 344**
Aides découplées		18 936
Indemnité compens handicap		8 408

CHARGES 105 201 €

Charges opérationnelles	**(31 % PB)**		**45 646**
Troupeau (97 UGB ovins viande)	409	€/UGB	**39 497**
Concentrés	265	€/UGB	25 638
Frais vétérinaires	70	€/UGB	6 784
Frais d'élevage	61	€/UGB	5 899
Achats de litières	10	€/UGB	980
Taxes animales	2	€/UGB	196
Surfaces fourragères (93 ha SFP : dont 93 ha SH)	54	€/ha	**5 036**
Engrais et amendements	38	€/ha	3 511
Semences et plants	13	€/ha	1 186
Fournitures pour fourrages	4	€/ha	339
Productions végétales (7 ha GCU)	159	€/ha	**1 114**
Engrais et amendements	98	€/ha	689
Semences et plants	48	€/ha	338
ficelle pour paille	12	€/ha	87
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	**(40 % PB)**		**59 555**
Main-d'oeuvre (MSA + salaires)	261	€/ha SAU	26 097
Foncier	109	€/ha SAU	10 859
Matériel	112	€/ha SAU	11 232
Bâtiments et installations	7	€/ha SAU	699
Autres charges	107	€/ha SAU	10 668

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (29 % PB) 42 852 € — 42 852 €/UMO (1. UMO exploitant)

Annuités	**(38 % EBE)**		**16 343 €**
Remboursement de capital			14 203
Frais financiers long et moyen terme (LMT)			2 140
Frais financiers court terme (CT)			**0 €**
Amortissement			**16 369 €**
Matériel	124	€/ha	12 360
Bâtiments et installations	38	€/UGB	3 681
Frais financiers (LMT et CT)			**2 140 €**

DISPONIBLE POUR EXPLOITANT ET L'AUTOFINANCEMENT 26 509 € — 26 509 €/UMO

RESULTAT COURANT (16 % PB) 24 343 € — 24 343 €/UMO

Total actif hors foncier	179 201 €			Valeur ajoutée nette (hors aides)	21 059 €/UMO
	179 201 €/UMO			EBE hors foncier / actif hors foncier	30 %
Animaux	49 %	Bâtiments et installations	16 %	Taux d'endettement hors foncier	52 %
Matériel	29 %	Autres immobilisations	6 %	Trésorerie nette globale	0 €

LE TRAVAIL

➲ Main-d'œuvre

1,5 UMO dont 0,5 de salarié en groupement d'employeurs

➲ Travail d'astreinte (travaux journaliers sur le troupeau)

1630 h de travail d'astreinte par an réalisé à 85% par l'éleveur, soit en moyenne 4,5 h/ jour et 2,8 h par brebis (2,1 h par agneau)

➲ Travail de saison

155 jours/ an, dont 77 j pour le troupeau, 38 j pour la surface fourragère, 33 j pour l'entretien du territoire et 7 j pour les cultures.

Il est réalisé à 45 % par l'éleveur et à 55 % par le salarié.

➲ Temps Disponible Calculé (marge de manœuvre en temps)

1.000 h par an pour l'éleveur.

La période de pointe de travail dure 90 j dont 50 à plus de 10 h /j.

Au mois d'avril période d'agnelage, la mise à l'herbe des brebis et l'arrêt de leur complémentation réduisent le travail d'astreinte.

La livraison hebdomadaire des animaux, souvent réalisée par le salarié, entraîne une surcharge de travail sur le troupeau.

Dans cette région bocagère, l'entretien des haies et clôtures nécessite plus de temps que les récoltes de fourrage.

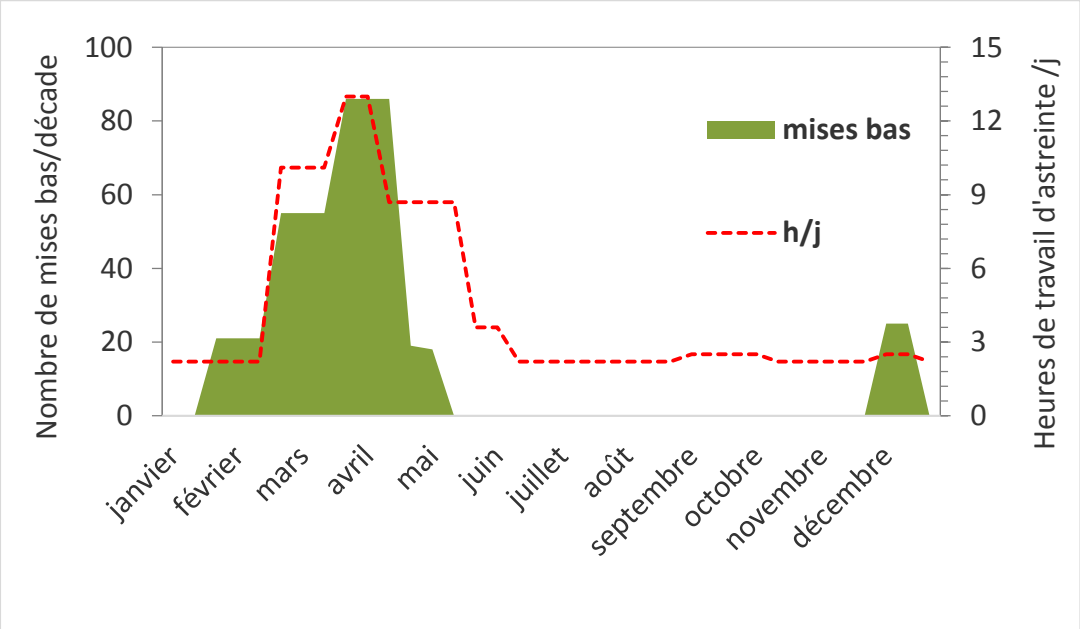

Tous les cas concrets du Casdar AgneauxBio

Ovin viande

1. Auvergne : Adapter l'engraissement des agneaux à l'herbe pour étaler les ventes sur l'année
2. Lorraine : Un système ovin bio économe basé sur la pousse de l'herbe
3. Limousin : Un élevage classique du Limousin avec une bonne valorisation de la surface fourragère
4. Centre : Un double troupeau bovin-ovin en zone herbagère avec une bonne valorisation de l'herbe
5. Pays de la Loire : Equilibrer ovins et cultures pour la souplesse et l'autonomie
6. Poitou-Charentes : Associer ovins et volailles pour valoriser une petite structure
7. PACA : Adapter son système à un mode de commercialisation en vente directe
8. Rhône-Alpes : en cours de réalisation

Ovin lait

9. Roquefort : Produire du lait de brebis en conciliant cohérence d'un système causse et manque d'autonomie fourragère
10. Pays Basque : Un élevage ovin laitier spécialisé avec vente d'agneaux en circuit long

En ligne sur www.itab.asso.fr

Pour en savoir +

Guide technique en ligne sur http://itab-asso.net/ovinsbio/
Ou accès depuis www.itab.asso.fr

Coordination
Catherine Experton: catherine.experton@itab.asso.fr
Vincent Bellet : vincent.bellet@idele.fr

Mise en page
Aude Coulombel (ITAB)

Mise à jour : juin 2016